

Commune de MARCELLUS
Séance du Conseil Municipal du 11 Juillet 2016

Nombre de Conseillers**En exercice** : 14 **L'an deux mille seize****Présents** : 09 **Le** : 11 Juillet 2016**Votants** : 12 **Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire**
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30.06.2016

Présents : DERC Jean- Claude, REYNAUD Bernard, SCHLEGEL Loïc, BAZAS Jean-Marie, LAFITTE Frédéric, MARTIN, Sandrine, DUBOURDIEU Leslie, CAIN Marie-Dominique, FRECCHIAMI François.

Procurations : DIO Bernard à DERC Jean-Claude, CASTETS Joël à FRECCHIAMI François, LECOMTE Christelle à REYNAUD Bernard.

Secrétaire de séance : DUBOURDIEU Leslie.

CR du 20.05.2016 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 26 : contrat groupe assurance statutaire du personnel.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire rappelle :

- que la commune a, par la délibération du 04 septembre 2015, demandé au Centre de gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose que le Centre de gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante du courtier SOFAXIS, et de l'assureur CNP Assurances :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

➤ **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Agents assurés : x OUI NON

Nombre d'agents : 3

Liste des risques garantis :

- le décès, l'accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), la maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), et la maternité / l'adoption / la paternité / la solidarité familiale.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 6,45 %.

Garantie des taux : 2 ans.

➤ **Agents titulaires ou stagiaires et agents non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC :**

Agents assurés : x OUI NON

Nombre d'agents : 2

Liste des risques garantis :

- Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1,15 %.

Garantie des taux : 3 ans.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion, laquelle décrit les missions du CDG 47 et prévoit une participation aux frais de gestion, qui s'élève à 3% de la cotisation versée annuellement à l'assureur.

- autorise M. le Maire à signer la présente délibération.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 27 : décision modificative pour éclairage du terrain de pétanque.

M. le Maire présente un devis du SDEE 47 pour la rénovation de l'éclairage du terrain de pétanque. Le coût total est de 4 064,12 € T.T.C., la participation de la commune s'élève à 2 540,08 €. Le conseil municipal accepte la rénovation de cet éclairage public et confie les travaux au SDEE 47.

M. le Maire rappelle aux membres présents que les crédits inscrits au budget sur l'article 65548 étant insuffisants, afin de financer ces travaux, il convient d'effectuer un virement de crédit de l'article 61521 vers l'article 65548 pour un montant de 2541 euros.

Le conseil municipal accepte et vote ce virement de crédits.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 28 : Augmentation du tarif de la cantine scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au tarif de la restauration scolaire, la fixation du prix du repas incombe désormais aux collectivités territoriales. Le taux moyen annuel fixant ces tarifs ne sera donc plus appliqué comme les années précédentes.

Ces tarifs ne pourront néanmoins être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

Considérant que les dépenses d'alimentation cantine pour l'année scolaire 2015-2016 sont de 14 511,26 €, que les charges de personnel atteignent un montant annuel de 26 477,77 € et que 6458 repas ont été servis au cours de l'année, le coût du repas par usager pour l'année 2015-2016 est donc de 6,35 €,

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs suivants pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 et d'appliquer une augmentation de 2 % à savoir :

- repas enfant : 2,35 €
- repas agents communaux : 3,12 €
- repas personnes extérieures à la collectivité : 4,58 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'appliquer les nouveaux tarifs comme définis ci-dessus pour l'année scolaire 2016-2017,
- précise que ce tarif est conforme aux dispositions citées dans le décret n°2006-753 du 29 Juin 2006,
- dit que la facturation sera émise tous les deux mois à l'article 7067,
- autorise M. le Maire à signer la présente délibération.

IV - Dossier n° 4 : Avancement de grade Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis de la commission administrative paritaire du CDG 47 un agent bénéficie de l'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} septembre 2016.

V - Dossier n° 5 : Point sur le Plan Local d'Urbanisme suite aux réunions précédentes.

Suite aux deux réunions avec le bureau d'étude Urbadoc et Eten concernant le PLU de Marcellus, celui-ci doit être compatible avec le SCOT de Val de Garonne Agglomération, avec l'aménagement et la gestion de l'eau. Le territoire est très sensible aux nitrates, c'est un axe pour les grands migrateurs amphihalins d'où la nécessité de minimiser les pollutions des eaux superficielles (Marcellus et Meilhan sont en zone vulnérable), d'où un entretien des fossés à forte pollution plus fréquent.

Le territoire est à dominante agricole avec d'importantes prairies à préserver.

Il conviendra d'éviter l'urbanisation le long des routes en préservant les linéaires boisés.

D'ici la fin de l'année des ateliers sont programmés. A l'issue de ces ateliers le Projet d'Aménagement Développement Durable commun aux 5 communes du groupements sera présenté et à valider.

- Questions diverses :

Jean-Marie BAZAS prend la parole et parle du rallye motonautique « la route des Gabarres » animations qui se déroulera du 29 au 31 juillet 2016. Afin d'accueillir les participants, il convient de prévoir un accueil café le 31 juillet au matin.

- Sandrine MARTIN prend la parole. Elle fait un point sur l'école. La soirée TAP s'est bien déroulée. La remise des diplômes du permis « bonne conduite » (63 permis) a eu lieu : 24 diplômes médailles d'Or.

TAP 2016-2017 : le planning est finalisé, cette année encore trois animateurs de VGA sont reconduits. Sur chaque journée un animateur externe interviendra et sera différent à chaque période.

Rentrée scolaire 2016-2017 :

14 CE1, 13 CE2, 9 CM1, 12 CM2

La directrice est toujours Sandrine Ladaurade. La seconde enseignante est Claire Gallié.

Il est prévu une réunion de pré-rentree avec les agents le 30 août.

- Petits travaux école :

Pendant les vacances des travaux de nettoyage sont programmés. Il convient également de prévoir l'achat de 2 armoires (devis de 679 € H.T.).

Jean-Marie Bazas propose de demander un autre devis pour 2 dimensions différentes.

Une armoire à pharmacie est à prévoir également.

- remettre les wc extérieurs en fonction,
- déplacer la boîte aux lettres.

- Agrandissement de l'école et aménagement du parking extérieur :

Sandrine Martin présente un plan du projet d'extension de l'école. Suite à une rencontre avec les jeunes de la commune, il en ressort le souhait de disposer d'un espace pour jouer au foot/hand/basket. Elle propose d'insérer cet espace dans le projet d'extension de l'école.

- Aire de jeux :

Elle est terminée, la réception des travaux a eu lieu le 5 juillet. Il reste à installer des brises vues et des protections du côté mitoyen.

Elle est ouverte à compter du 15 juillet 2016.

Il conviendrait de mettre également une signalétique dans le village.

Une réflexion est engagée pour l'inauguration officielle à prévoir courant septembre.

M. le Maire prend la parole. Sur le terrain herbé restant à côté de l'aire de jeux (240 m²), il propose d'aménager l'espace afin d'y installer 2 panneaux de basket (un devis a été demandé à l'entreprise Colas pour le sol).

- Joël CASTETS demande ce qu'a préconisé la personne référente à enedis concernant la ligne électrique qui passe sur le terrain d'entraînement n° 3.

M. le Maire lui répond qu'il est mis en place une interdiction de jeu sur une zone de 15 mètres de chaque côté.

- Loïc Schlegel informe les élus qu'un distributeur de pain est très demandé.

Frédéric Lafitte rappelle aux élus que la boulangerie de Cocumont peut apporter le service à domicile à la demande.

Marie-Dominique informe le conseil que l'épicerie ambulante va bientôt démarrer ses tournées et qu'il serait prudent d'attendre avant de prendre une décision à ce sujet. Pour rappel, la venue de cette épicerie est le jeudi matin de 10h à 12h, le vendredi soir de 18h à 21h et le dimanche matin de 10h à 12h.

- Dominique Cain prend la parole. Elle souhaite qu'un suivi des locations des salles communales soit établi. Elle propose qu'un agent fasse l'état des lieux avec les personnes qui louent la salle.

Elle précise également qu'il y a un besoin de matériel de nettoyage. Elle demande une gestion de la chambre froide, de la gazinière, qu'il soit prévu du produit pour le lave-vaisselle et des consignes pour l'utilisation.

- Kermesse des écoles du 25 juin 2016 :

Le bilan est bénéfique pour l'APE (145 euros de bénéfices sur les repas). Concernant les animations le budget communal est d'environ 630 euros.

La séance est levée à 0h00.

N° délibération	OBJET	N° page
26	Contrat groupe assurance statutaire du personnel	19
27	Décision modificative pour éclairage du terrain de pétanque	20
28	Augmentation du tarif de la cantine scolaire 2016-2017	22